

Avis de constitution

SOCIETE AC TWO MINING »

Siège Abidjan Cocody – Angré 7ème Tranche, non loin du Café de Versailles, Lot 3000-B, Ilot 251

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/12/2025 , et enregistrés au CEPICI le 15/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AC TWO MINING »

Objet : • L'exploitation minière

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody – Angré 7ème Tranche, non loin du Café de Versailles, Lot 3000-B, Ilot 251

Dirigeant(s) M KONAN ALLA N'GORAN KOUADIO JEAN-JAURES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-01516 du 03/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°07732/GTCA/RC/2026 du 03/02/2026

